

LE CDI ET LES DOCUMENTS

Le CDI, c'est le **Centre de Documentation et d'Information** du collège.

On y trouve des **documents**.

Le document est un support d'information.
C'est un objet qui donne des éléments de connaissance.

Comme **document, support d'information**, il y a :

- des livres,
- des journaux,
- des magazines (ou périodiques, ou revues),
- des feuilles,
- des CD-Rom,
- des fichiers informatiques ou numériques,
- des pages web...



auteur_lecteu... auteur_lecteu...



Certains de ces documents sont **imprimés** (sur du papier), certains sont **numériques** (il y a alors besoin d'une machine pour accéder à l'information).

Dans des documents, on peut avoir différentes **natures d'information** :

- un texte,
- une illustration (un dessin, une photographie, une image...),
- un plan,
- un schéma,
- un enregistrement audio,
- une vidéo...

Pour retrouver des documents, on crée un **classement**.

Dans un disque dur d'ordinateur, on classe les **fichiers informatiques** par dossier, puis par ordre alphabétique, par date, par format, au choix.

Sur Internet, il n'y a pas de classement des **pages web**, mais on utilise des moteurs de recherche pour trouver ce qu'on cherche.

Dans une bibliothèque, comme au CDI, on classe les **livres de fictions** par genre (romans, pièces de théâtre, recueils de poésies, recueil de contes, mangas, bandes dessinées) et par ordre alphabétique du nom de famille de l'auteur.

Dans une bibliothèque, comme au CDI, on classe les **livres documentaires** par thème (communication, religion, société, langues, sciences, techniques, arts, littérature, géographie, histoire) et par sous-thème.

LE CDI

QUELQUES RÈGLES

Les horaires

Le C.D.I. est ouvert tous les jours. Tu peux t'adresser au bureau pour t'aider à trouver des documents, pour trouver un livre.



Tu ne peux pas venir quand le professeur documentaliste accueille une classe au C.D.I. (un planning est affiché chaque semaine pour donner les horaires consacrés à l'accueil des classes). Au début de la récréation du matin, tu peux venir t'inscrire pour réserver une place au C.D.I. de 13h à 14h.

On peut venir au C.D.I. pour plusieurs raisons :

- pour faire une recherche, ou un travail qui nécessite l'utilisation de documents (encyclopédies, dictionnaires, CD-Rom, documentaires, revues) ;
- pour lire un roman, une bande dessinée, un manga ;
- pour emprunter un livre et le lire chez soi ;
- pour consulter l'étagère « Orientation », avec des informations sur les métiers ;
- pour rechercher des documents sur Internet, en complément de recherches dans les documents du C.D.I.



Les règles de vie au C.D.I.

Les élèves qui viennent au C.D.I. s'engagent à en respecter le règlement, ainsi que le règlement intérieur du collège. Le C.D.I. n'est ni une permanence, ni un réfectoire, ni une cour de récréation : c'est un lieu de silence et de travail.

En étude, ou pendant une récréation, tu déposes tes sacs et ton blouson à l'entrée. Quand tu viens pendant une heure d'étude, tu donnes ton carnet de correspondance à l'entrée.

Tu manipules les documents avec soin, tu respectes le travail des autres. Si tu ne sais pas où se range un document, tu demandes, mais tu ne le mets pas n'importe où sur les étagères !



Le prêt

Les romans et les livres documentaires peuvent être empruntés pour une durée de **15 jours** à raison de **deux documents au maximum** par élève.

Les bandes dessinées, les mangas et les revues peuvent être empruntés pour une durée de **7 jours**, à raison d'un seul document par élève.

Mode d'emploi du prêt :

Pour emprunter un ouvrage :

- présenter l'ouvrage au bureau de prêt pour enregistrer le prêt

Pour rendre un ouvrage :

- le présenter au bureau de prêt

Il est possible de renouveler le prêt, mais il faut venir le dire au bureau de prêt du CDI pour que ce ne soit pas enregistré comme un retard.